

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL  
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction de L'Education et des Collèges  
Service de Gestion et d'Exploitation des Collèges  
123-72

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 11 DECEMBRE 2020  
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL  
RAPPORTEUR(S) : MME VALERIE GUARINO**

**OBJET : Partenariat avec le Laboratoire départemental d'analyses pour la réalisation de tests de dépistage du Covid-19 dans les collèges publics.**

---

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Madame la déléguée aux collèges, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Ce rapport présente la mise en œuvre d'un partenariat entre la Direction de l'éducation et des collèges (DEC) et le Laboratoire départemental d'analyses (LDA13), services du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, pour la prise en charge des tests de dépistage du Covid-19 (analyse RT-PCR) qui ont été réalisés auprès des personnels en fonction au sein des collèges publics du département durant la période de l'état d'urgence sanitaire.

Ce partenariat a pour base juridique l'ordonnance n° 2020-319 du 25 mars 2020 portant diverses mesures d'adaptation des règles de passation, de procédure ou d'exécution des contrats soumis au code de la commande publique et des contrats publics qui n'en relèvent pas pendant la crise sanitaire née de l'épidémie de Covid-19.

La DEC et le LDA13 ont défini une procédure de planification des prélèvements, de réalisation des tests, et de transmission des résultats d'analyses. Le prix des analyses est défini par la nomenclature de la sécurité sociale. La facturation correspondant aux prestations réalisées est globale. La référence de la commande est le numéro de la présente délibération.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

**Signé**  
**La Présidente du Conseil départemental**

Martine VASSAL